



Communiqué de presse - 9 juin 2010

Une 1^{ère} européenne
Une initiative de **5** syndicats professionnels
Un partenariat réunissant **12** organisations professionnelles
Le résultat de **24** mois de préparation
L'engagement de près de **120** industriels éco-responsables
Un réseau de proximité de **3.000** points de collecte
Un challenge de poids : **70.000** tonnes de DEEE Pro à collecter

Lancement de la première filière mutualisée de collecte et de recyclage des DEEE Pro

La toute 1^{ère} **filière mutualisée nationale de collecte et de recyclage des DEEE Pro du bâtiment** sera opérationnelle à compter du 1^{er} juillet prochain. Gérée par l'éco-organisme Récyllum, elle permettra à tous les détenteurs de matériels électroniques de sécurité, d'éclairage et de régulation de s'en défaire dans des conditions conformes à la réglementation et respectueuses de l'environnement. **Il s'agit d'une véritable 1^{ère} européenne dont l'exemplarité est saluée par l'ensemble des acteurs du bâtiment.**

« En 2005, alors que nous dialoguions depuis déjà longtemps avec les industriels concernés, la filière DEEE s'est mise en place dans la plus totale confusion pour le secteur du Bâtiment. Je mesure donc et salue les efforts engagés par les fabricants d'équipements électriques et électroniques pour créer une véritable filière d'élimination des DEEE et je n'ai qu'un espoir : que cette initiative qui a su tenir compte des contraintes des entreprises du Bâtiment fasse tache d'huile pour l'ensemble des industriels concernés par la REP [Responsabilité Elargie du Producteur] dans notre secteur. Nous avons là un bel exemple à suivre. Les fabricants à l'origine de la filière DEEE Pro peuvent en tout cas compter sur l'implication et le soutien des entreprises de Bâtiment pour le déploiement de cette initiative ! » Didier Ridoret, président de la Fédération Française du Bâtiment.

Dépose en déchèterie professionnelle, enlèvement gratuit directement sur site : qu'il soit installateur électricien, corps d'état, opérateur de maintenance, entreprise du tertiaire du service technique d'une collectivité locale, **tout détenteur trouvera une solution simple et gratuite pour la prise en charge de ses DEEE Pro**. En complément du réseau de déchèteries professionnelles **l'engagement des distributeurs professionnels** qui souhaiteront proposer ce service à leurs clients représentera un **renfort très appréciable**, notamment pour les installateurs électriciens qui se rendent quotidiennement chez leur grossiste.

« En tant qu'artisans électriciens nous sommes totalement légitimes à offrir à nos clients ce service d'enlèvement et d'acheminement des DEEE professionnels vers les points de collecte de Récyllum. A ce titre, le soutien que certains grossistes pourraient apporter en complément du réseau des déchèteries professionnelles sera le bienvenu. Cette démarche éco-citoyenne s'intègre totalement dans la politique de développement durable promue par la CAPEB. » José Pereira, Président de l'UNA3E-CAPEB (Union Nationale Artisanale Equipement Electrique et Electronique - Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment).

Consciente du caractère inédit de cette filière et de **l'importance d'un engagement collectif de toutes les parties prenantes** pour en garantir la réussite, la Fédération des Grossistes en Matériel Electrique (FGME) a répondu présente.





« La FGME est un partenaire historique de Recylum. La démarche entreprise sous un mode collaboratif et le test de la région Rhône-Alpes ne peut que nous conforter d'être présent auprès des acteurs du bâtiment et de nos partenaires fournisseurs sur ce projet. » Richard Chery, Président de la commission Communication de la FGME.

Cette filière est ouverte à **tous les producteurs qui souhaiteront la rejoindre** pour offrir à leurs clients un service performant à moindre coût.

« Les entreprises du SERCE saluent l'initiative des constructeurs et souhaitent que l'ensemble des metteurs sur le marché rejoignent cette nouvelle filière afin de faciliter le recyclage du plus grand nombre d'équipements et d'éviter d'imposer à leurs agents sur les chantiers de trier les équipements pour lesquels les producteurs ne proposent pas de solution de reprise adaptée. » Jean-Pierre Micout, Président de la commission Qualité Environnement du Serce (Syndicat des Entreprises de génie électrique et climatique).

La filière représente une démarche collective et volontaire de nature à inciter le plus grand nombre de fabricants à aller encore plus loin dans la **démarche d'éco-conception** de leurs produits.

« Concevoir aujourd'hui des produits plus facilement recyclables demain est dans l'intérêt de toute une filière qui, grâce à cette initiative, se prend en main au-delà des exigences réglementaires pour apporter une solution simple à ses clients » Thierry Braunecker Becker, Vice-président du Syndicat de l'éclairage.

C'est le caractère collégial inédit de la démarche qui confère à cette filière **son unicité et son exemplarité en matière d'éco-responsabilité...**

« Nous, industriels des équipements électriques du bâtiment, sommes des acteurs engagés dans le développement durable. La gestion des déchets n'est pas un enjeu de concurrence mais nous avons une obligation de succès. La démarche commune, simple, efficace et professionnelle de Recylum a semblé une évidence. » Xavier de Froment, Président de Domergie.

... et ceci au niveau mondial !

« La responsabilité élargie du producteur va impacter de plus en plus les grands fabricants qui seront obligés d'apporter des réponses opérationnelles au besoin de protéger de l'environnement, à leurs obligations légales et aux attentes de leurs clients en matière de fin de vie des équipements. Une coopération constructive et innovante des différents fabricants est incontournable pour que le dispositif de collecte et recyclage puisse apporter une réponse adaptée aux attentes des clients. En se préoccupant de la problématique du marché sans se limiter à satisfaire la seule contrainte réglementaire, l'initiative des fabricants français dans le secteur du bâtiment est quelque chose d'unique qui deviendra sans doute l'exemple à suivre dans le monde entier. » Franck Rosner, expert international DEEE.

Contacts presse

Recylum, Ophélie Plantard • Tél. : 01 56 28 95 16 • oplantard@recylum.com

Thomas Marko & Associés :

- Laure Kuntzinger • Tél. : 01 40 90 83 40 • 06 18 95 97 44 • laure.k@tmarkoagency.com

- Daphné Raguenet de Saint Albin • Tél. : 01 40 90 87 42 • 06 12 98 68 13 • daphne.r@tmarkoagency.com

Recylum est l'éco-organisme à but non lucratif agréé par les pouvoirs publics pour l'élimination des lampes usagées. Il est également chargé par les fabricants d'équipements électriques professionnels de collecter pour leur compte les équipements usagés, auprès des détenteurs, dans le cadre d'une prestation de service à but non lucratif.

